



**Vacances pour tous et crise du COVID-19 :
l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) agit pour le départ en
vacances de tous, notamment des femmes victimes de violences, de nos aînés en
EHPAD et des jeunes des quartiers prioritaires**

La crise liée à l'épidémie du COVID-19 fait émerger de nouveaux besoins d'aide au départ en vacances chez les plus fragiles de nos concitoyens, à qui elles doivent aussi offrir un moment de répit et de ressourcement. L'ANCV, établissement public de l'Etat, agit pour répondre à ces besoins, aux côtés de ses partenaires - associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale - qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain.

L'ANCV s'engage pour le départ en vacances des femmes victimes de violence. La période du confinement, éprouvante pour certaines familles, a mis en évidence la situation de femmes victimes de violences. L'ANCV lance un appel à projets visant à favoriser le départ en vacances de ces femmes et de leur famille et à soutenir leur accompagnement social, sous la forme de projets de vacances individuels ou collectifs, encadrés ou non, d'une durée d'un à quatorze jours. L'ANCV apporte jusqu'à 300 € par femme accompagnée, 150 € par enfant ou par adulte accompagné et 100 € par accompagnateur, dans la limite de 70 % du coût du séjour. Pour plus d'informations : ellesenvacances@ancv.fr.

L'ANCV soutient le départ en vacances de nos aînés en EHPAD. Après plusieurs mois d'isolement, les personnes âgées, dépendantes ou handicapées, mais aussi leurs aidants, peuvent retirer un grand bénéfice du moment de répit et d'évasion offert par les vacances pour leur équilibre et leur santé. L'ANCV lance un appel à projet afin d'encourager l'organisation de séjours d'un à trois jours pour les plus fragiles d'entre eux. Elle apporte jusqu'à 3 500 € par projet dans la limite de 50 % du coût du séjour. Pour plus d'informations : sev-dependance@ancv.fr.

L'ANCV, conjointement avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), favorise le départ des jeunes résidents des quartiers prioritaires. Les deux agences lancent un appel à projets pour l'été 2020 portant sur des projets de vacances individuels ou collectifs, intégrant ou non une dimension éducative. L'ANCV apporte jusqu'à 400 € par jeune dans la limite de 75 % du coût du projet. Pour plus d'informations : aap.ancv@anct.gouv.fr.

La crise sanitaire rend plus difficile le montage de tous les types de projets d'aide au départ en vacances des plus fragiles. Pour maintenir l'incitativité de ses aides à la personne, **l'ANCV revalorise ses taux d'aide pour l'ensemble de ses programmes : Seniors en Vacances (seniors), Départ 18 :25 (jeunes), et les Aides aux Projets Vacances mises en œuvre par les associations.**

A propos de l'ANCV

L'ANCV, établissement public de l'Etat, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser le départ en vacances du plus grand nombre, au moyen d'un continuum de services et d'aides :

- dans le cadre de l'action sociale des employeurs et des comités sociaux et économiques, l'émission et la distribution du Chèque-Vacances, solution de paiement destinée à régler des dépenses liées aux vacances et aux loisirs, bénéficiant chaque année à 4,5 millions de salariés et de travailleurs indépendants, 11 millions de personnes en comptant leurs familles ;
- dans le cadre de programmes ciblés d'action sociale mis en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale, l'aide à la personne permettant de soutenir chaque année le départ en vacances de 250 000 de nos concitoyens les plus fragiles.

Contact presse : Muriel Droin - mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94

<https://ancv.com>

twitter : @ANCVacances